Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE D'EURE-ET- LOIR

Réunion des maires de l'arrondissement

Chartres

15 novembre 2017

Ordre du jour de la réunion

- Police de Sécurité du Quotidien
- Nouvelle organisation de la délivrance des titres
- Défense extérieure contre l’incendie
- Aménagement du territoire
- Intercommunalité et soutien à l’investissement
- Politique de l’emploi

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Protéger, garantir et servir.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

“La Police de sécurité du quotidien, c'est une méthode et cinq priorités”

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

UNE MÉTHODE

L'écoute et la concertation au plus près du terrain

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Avec la Police de Sécurité du Quotidien, le gouvernement s'est engagé dans une évolution des missions de la police et de la gendarmerie pour répondre à la priorité des français : la sécurité.

Pour faire évoluer les missions des policiers et des gendarmes, il faut commencer par les écouter.

C'est tout l'enjeu de la large concertation lancée par le Ministre de l'Intérieur le 28 octobre à La Rochelle : entendre les propositions

C’est pourquoi chaque policier et gendarme pourra donner son avis via des questionnaires mais aussi des réunions de proximité.

La concertation sera aussi menée au niveau départemental par les préfets avec les associations d’élus, organisations syndicales de la Police et structures de concertation de la Gendarmerie, représentants des policiers municipaux, acteurs de la sécurité privée et des transports, experts…

Cette démarche sera reproduite

LE CALENDRIER

De la concertation à l'expérimentation.

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

18 OCTOBRE

Discours du Président de la République *aux forces de sécurité intérieure*

28 OCTOBRE

Lancement de la consultation *sur la Police de Sécurité du Quotidien par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur à La Rochelle*

Envoi du télégramme de lancement des consultations aux préfets

28 OCTOBRE AU 15 DÉCEMBRE

Cycle de concertation à 3 niveaux

- Auprès des 250 000 fonctionnaires de police et de gendarmerie
- Au niveau local, par des réunions organisées par les préfets réunissant les fonctionnaires de police et les militaires de la Gendarmerie nationale, les élus locaux, les autres acteurs de la sécurité et les représentants de l'autorité judiciaire
- Au niveau national, par une consultation des organisations syndicales de la police nationale, du conseil de la fonction militaire de la gendarmerie, des organisations syndicales des policiers municipaux, des organisations représentant les professionnels de la sécurité privée, des entreprises de transport collectif, de chercheurs et des associations d'élus.

20 DECEMBRE

Fin de la concertation

JANVIER 2018

Lancement des premières expérimentations

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

5 PRIORITÉS

Pour la police et la gendarmerie au quotidien.

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

1 UNE POLICE AUX AMBITIONS RENOUVELÉES

La sécurité et la lutte contre la délinquance de nouveau au cœur de l'action des policiers et des gendarmes : le sens de l'action retrouvé.

- Des policiers et gendarmes plus nombreux et plus présents sur la voie publique
- Des procédures simplifiées et allégées
- Des moyens de sanction immédiats par des amendes forfaitaires : détention de stupéfiants, harcèlement,

2 UNE POLICE RESPECTÉE

Des agents mieux équipés et mieux protégés.

- Des effectifs supplémentaires, de nouveaux modules de formation et un budget en augmentation qui sera préservé
- Un parc immobilier rénové et des conditions de travail améliorées
- Un parc automobile renouvelé et adapté
- Des équipements et des armements modernisés
- Une protection des fonctionnaires réaffirmée et des procédures d’anonymisation renforcées
- Un engagement à l’exemplarité, parce qu’une institution respectable est une

3 UNE POLICE SUR MESURE

A chaque territoire, une réponse adaptée pour restaurer la tranquillité.

- Une adaptation des moyens aux problématiques de chaque territoire de Métropole et d'outre-mer
- Des dispositifs opérationnels décidés à partir de la réalité du terrain et la fin des grands modèles identiques appliqués à tout le territoire
- Une plus grande autonomie pour les responsables territoriaux de la police et de la gendarmerie dans l'opérationnel

4 UNE POLICE CONNECTÉE

Une police et une gendarmerie connectées pour plus d'efficacité et plus de facilité.

- Des services dématérialisés pour les usagers
- Des agents connectés grâce à des smartphones et des tablettes avec un accès direct à de nouvelles applications
- De nouveaux moyens vidéo au service de la sécurité : déploiement de caméras-piéton pour les agents et poursuite de l'équipement en vidéo-protection des communes et réseaux

5 UNE POLICE PARTENARIALE

La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous. Les acteurs, publics ou privés, doivent travailler ensemble, et pas côte à côte.

- Davantage de coopération de tous les acteurs de sécurité du quotidien des français : élus, autorités administratives et judiciaires, polices municipales, réseaux de transports, services et bailleurs sociaux, sécurité privée, associations, commerçants
- Un renforcement des initiatives de coopération existantes ayant fait leurs preuves
- Un accompagnement des initiatives locales : aménagements de sécurité, action des polices municipales, etc.
- Un développement de l'engagement citoyen via les réservistes de la garde nationale et des dispositifs

TOUTES LES FORCES DE SÉCURITÉ CONCERNÉES

DANS :

390
CIRCONSCRIPTIONS DE POLICE

150 700 POLICIERS

DANS :

3 100
BRIGADES DE GENDARMERIE

100 812 GENDARMES

21 000
POLICIERS MUNICIPAUX

150 000
AGENTS DE SÉCURITÉ PRIVÉE

+10 000
CRÉATIONS DE POSTES DE POLICIERS ET DE GENDARMES D'ICI 2022

DES MOYENS CONSÉQUENTS

13,3 MILLIARDS D'EUROS
BUDGET DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE EN 2018 (POLICE, GENDARMERIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE)

+ 1.9 %
HAUSSE DU BUDGET SÉCURITÉ EN 2018, PÉRENNISÉE LES ANNÉES SUIVANTES

300 MILLIONS D'EUROS
CONSACRÉS À LA RÉNOVATION DES LOCAUX EN 2018

30 000
VÉHICULES LIVRÉS AUX FORCES DE SÉCURITÉ D'ICI 5 ANS

60 000
GILETS PARE-BALLE INDIVIDUELS POUR LA POLICE ET LA GENDARMERIE D'ICI FIN 2018

115 000
TABLETTES NUMÉRIQUES LIVRÉES AUX FORCES DE SÉCURITÉ EN 2020

Délivrance de titres (PPNG)

Dématérialisation de la procédure CNI

- Recueil des demandes par les seules mairies équipées des Dispositifs de Recueil (DR)

- Réception des demandeurs sur RDV (délai d'obtention dans le 28 : **+ de 30 j**)

- Taux d'utilisation du Parc de DR (39%)

- Soutien financier de l'État augmenté (8 580 € contre 5 030 €)

Délivrance de titres (PPNG)

Téléprocédures « cartes grises »

- Permis de conduire :
- en ligne = ants.gouv.fr ou dans les auto-écoles

- Certificats d'immatriculation :

en ligne = ants.gouv.fr ou via professionnels habilités au SIV

- Depuis le 6/11/2017 : recours exclusif aux téléprocédures

- Un **point numérique à disposition des usagers, avec accompagnement** en Préfecture et Sous-Préfecture

Présentation

des évolutions techniques et réglementaires

de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

(D.E.C.I.)

A l'intention des maires de l'arrondissement

de CHARTRES

UN NOUVEAU DISPOSITIF LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Auparavant,
3 circulaires interministérielles désormais abrogées

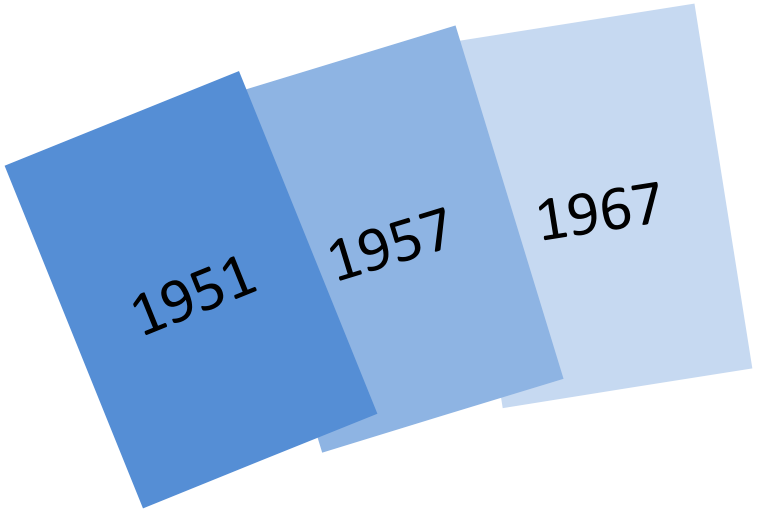

15 février 2017

Aujourd'hui,
un décret et un règlement départemental

LE REGLEMENT DEPARTEMENTAL (R.D.D.E.C.I.) EST DESORMAIS LA PIERRE ANGULAIRE DE LA D.E.C.I.

> Il a été établi en concertation avec les acteurs concourant à la D.E.C.I.

> Il a été arrêté par le préfet de département le 10 février 2017.

UNE NOUVELLE REGLEMENTATION MOINS EXIGEANTE !

> disparition des 60 m³/h pendant deux heures à moins de 200 mètres en tout lieu et quel que soit le risque à défendre ;

> des poteaux et des bouches d'incendie réglementaires dès 30 m³/h ;

> possibilité d'installer des points d'eau artificiels à partir de 30 m³.

AU CŒUR DE LA D.E.C.I. : L'ANALYSE DES RISQUES

Habitations avec une surface plancher ≤ 250 m²

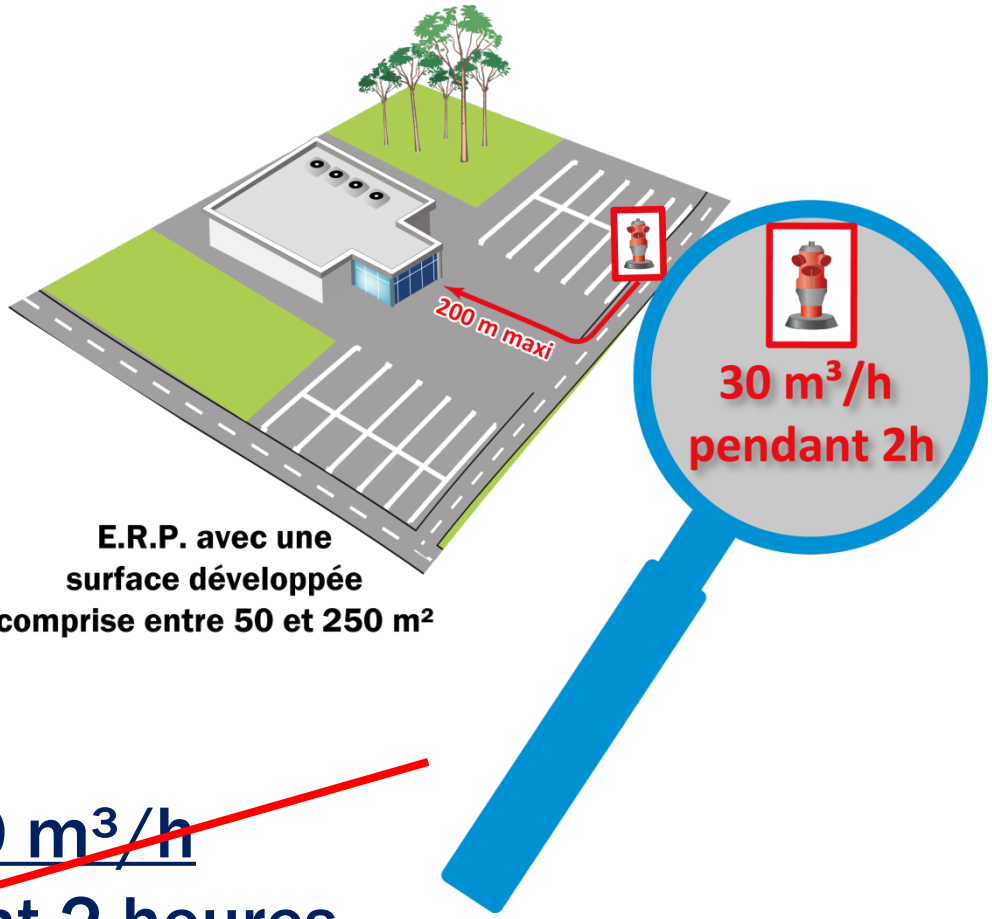

E.R.P. avec une surface développée comprise entre 50 et 250 m²

~~60 m³/h pendant 2 heures~~

LES GRILLES DE COUVERTURE :
ADEQUATION DES BESOINS EN EAU AVEC LES RISQUES D'INCENDIE

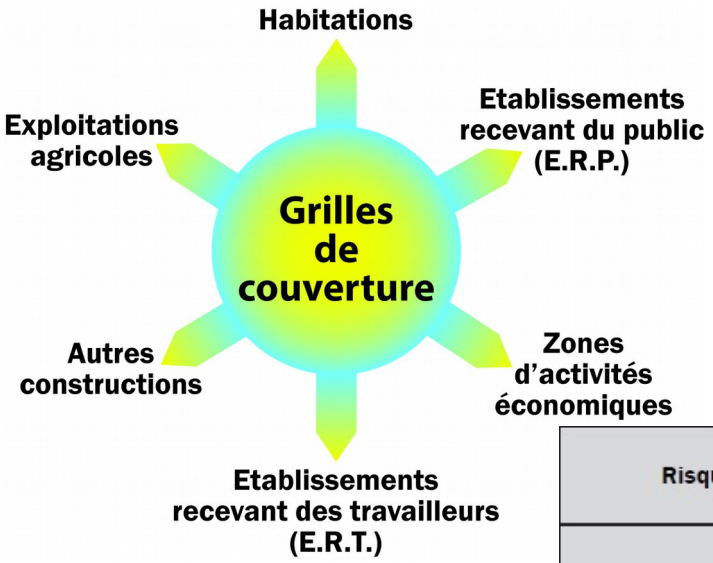

Risques :
courants et particuliers

Risques à défendre		Débit (en m³/h et à 1 bar)	Durée d'extinction (en h)	Quantité d'eau (en m³)	Nombre de P.E.I.	Distance maximale (en m)
Habitation individuelle	Maison individuelle isolée (> 6 m) ≤ 250 m² (1)	30	1	30	1	400 (5)
	Maison individuelle isolée (> 6 m) > 250 m² (1)	30	2	60	1	400 (5)
	Maison individuelle non isolée (< 6 m) ou jumelée	60	2	120	1 ou 2	400 (5)
	Maisons en bande	60	2	120	1 ou 2	200 (5)

DEUX NOUVELLES COMPETENCES TRANSFERABLES AUX E.P.C.I. :

La police spéciale de la D.E.C.I.

> procède aux contrôles techniques des P.E.I.

> fixe les arrêtés et les schémas (inter)communaux de D.E.C.I.

Le service public de la D.E.C.I.

> assure ou fait assurer la gestion matérielle de la D.E.C.I. ;

Le service public de la D.E.C.I.
n'est pas le service public de l'eau

LA MISE EN SERVICE ET LE MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DES P.E.I. :

> Les communes (ou les E.P.C.I.) réalisent les actions de maintenance et les contrôles techniques périodiques tous les 3 ans au maximum ;

> Le S.D.I.S. 28 réalise des reconnaissances opérationnelles (visuelles) tous les un à trois ans.

DEUX NOUVEAUX DOCUMENTS ENCADRENT LA D.E.C.I. AU NIVEAU LOCAL :

- Un arrêté (inter)communal de D.E.C.I. obligatoire fixant :
  - la liste des P.E.I. ;
  - la périodicité des contrôle technique des P.E.I.

- Un schéma (inter)communal de D.E.C.I. conseillé permettant :
  - de réaliser un bilan de la D.E.C.I. ;
  - d'identifier les zones d'ombre et prioriser les futurs équipements.

VERS PLUS D'ECHANGES ENTRE LES PARTENAIRES DE LA D.E.C.I…

Une **base de données départementale** données qui permet :

> d'assurer le suivi des points d'eau incendie ;
> de connaître la disponibilité des P.E.I. à des fins opérationnelles ;
> de mettre à jour en temps réel les caractéristiques des P.E.I.

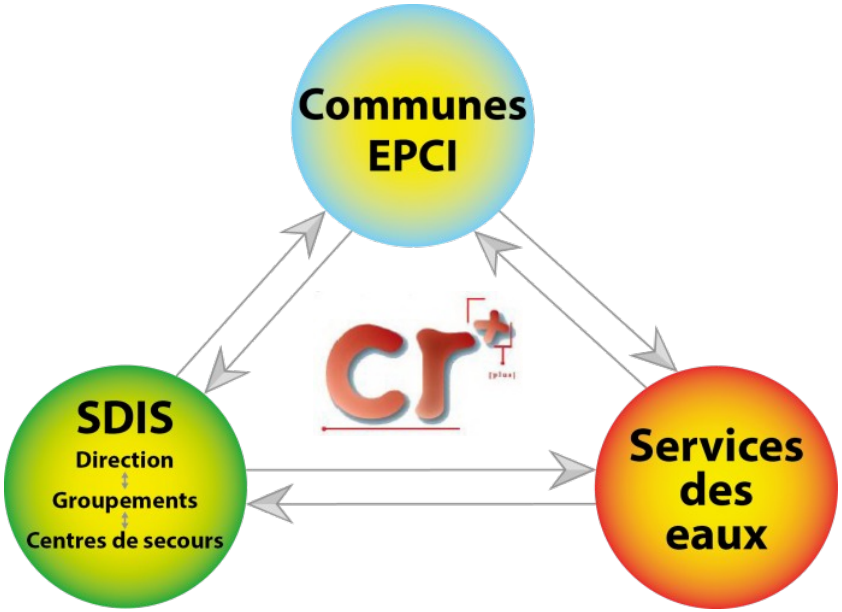

pei.sdis28.fr

➲ convention avec le S.D.I.S

PRINCIPALES ACTIONS
A REALISER DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

> Décision relative aux transferts éventuels des compétences D.E.C.I. (information à envoyer au S.D.I.S.) ;

> Signature de la convention « Cr+ » (gratuite) et formation au logiciel ;

> Elaboration de l'arrêté municipal ou intercommunal de D.E.C.I. intégrant la liste des P.E.I. et la périodicité des contrôles techniques.

LE S.D.I.S. RESTE A VOTRE DISPOSITION :

> A la direction du S.D.I.S. :

- gestion.pei@sdis28.fr / 02.37.91.88.88

> Au groupement territorial :

- operation.centre@sdis28.fr / 02.37.91.40.50

SDIS28
EURE ET LOIR

Aménagement du territoire / Accessibilité

Nouveau zonage « Médecins »

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Situation de la démographie médicale dans le 28

Département	Nombre de médecins généralistes	Densité de MG pour 100.000 h.	% de médecins de plus de 55 ans
18	19	70,27	55.65%
28	**277**	**63,98**	**58.78%**
36	164	71,90	57.66%
37	570	94,96	48.08%
41	259	78,01	56.32%
45	465	69,86	60.89%
Région	**1937**	**75,35**	**56.15%**

Aménagement du territoire / Accessibilité

Nouveau zonage « Médecins »

- Révision des zones dites « fragiles » en terme de densité médicale, ouvrant droit à des aides foncières à l'installation des médecins généralistes

- Méthode de ciblage définie au niveau national

- Projections favorables à la région Centre Val de Loire et à l'Eure et Loir en particulier

- Arrêté ministériel à paraitre dans le cadre de la prochaine Stratégie nationale de santé

Aménagement du territoire / Accessibilité

Rénovation énergétique et amélioration de l'habitat

L'Anah : des moyens conséquents au service des territoires, permettant de réhabiliter le patrimoine de logement des centres bourgs

- *Rénovation énergétique des logements*
  - *(de 45 à 60% de subventions), adaptation au vieillissement ou au handicap, remise sur le marché de logements locatifs à loyers modérés, favorisant l'accueil ou le maintien de population*

- *Intervention de l'Anah de manière privilégiée dans le cadre d'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)*
  - *renforcer l'effet de levier à travers des actions partenariales*

- => se rapprocher des services de la DDT (02.37.20.41.09)

Intercommunalité et financement des collectivités

Point sur l'intercommunalité

Arrondissement de Chartres

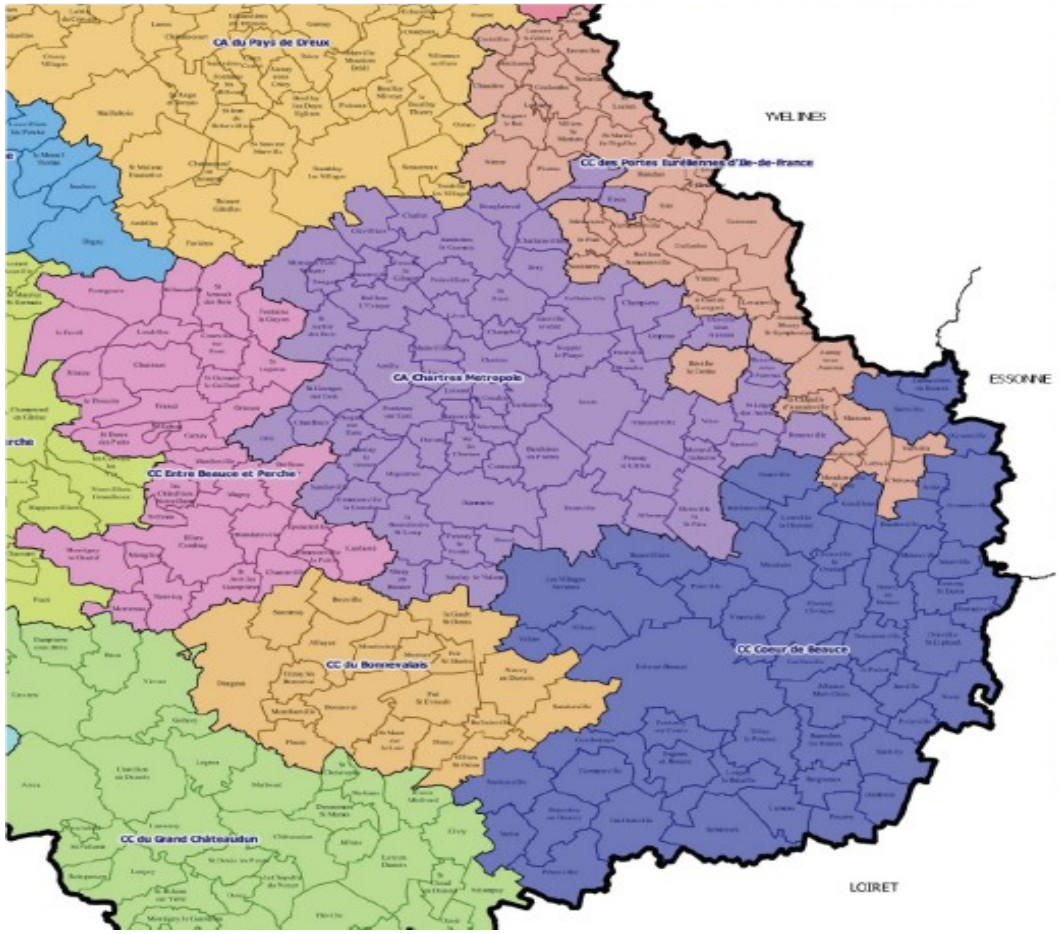

Evolution des CC et CA de l'arrondissement au 1er janvier 2018 :

- Réduction de périmètre de la CC des Portes euréliennes d'Ile-de-France
- Modification de périmètre de la CC Cœur de Beauce
- Modification de périmètre de la CC du Bonnevalais
- Réduction de périmètre de la CC Entre Beauce et Perche
- Extension de périmètre de la CA Chartres Métropole

Intercommunalité
Compétences

- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018

- Mise en œuvre de la compétence Eau-Assainissement au 1er janvier 2020

➢ Accompagnement par les services de la DDT et de la DRCL

Intercommunalité et soutien à l'investissement
FSIL et DETR

Arrondissement de Chartres

Enveloppe nationale DETR	996 000 000 €		
Enveloppe nationale DSIL 1ère part (dont les Métropoles)	600 000 000 €		
Enveloppe nationale DSIL 2ème part (contrat de ruralité)	216 000 000 €		
Enveloppe départementale DETR	**8 945 619 €**	260 projets	
Enveloppe départementale DSIL 1ère part	**2 815 725 €**	60 projets	
Enveloppe départementale DSIL 2ème part (contrat de ruralité) [pour information]	**1 291 850 €**	15 projets	
TOTAL	13 053 194 €	335 projets	
Enveloppe arrondissement DETR	4 061 403 €	45,40 %	105 projets
Enveloppe arrondissement DSIL 1ère part	1 006 825 €	35,76 %	27 projets
TOTAL	5 068 228 €	43,09 %	132 projets

@CTES

Se raccorder à @CTES

Les avantages ?

- **Rapidité** : accélérez vos échanges et rendez vos actes exécutoires sans attendre.
- **Sécurité** : sécurisez vos échanges et recevez automatiquement un accusé de réception de la préfecture.
- **Fiabilité** : annulez vos envois en cas d'erreur.
- **Economie** : réduisez la chaîne de dématérialisation de l'e-administration territoriale.
- **Développement durable** : contribuez à la protection de l'environnement.

@CTES

Pour entrer dans la démarche e-administration, rien de plus simple

- ***Vous délibérez sur le principe***
- ***Vous contactez un opérateur agréé***
- ***Vous signez une convention avec l'opérateur et une avec la préfecture***
- ***Vous télétransmettez et vos actes sont aussitôt exécutoire***

- **Pour vous renseigner et vous accompagner :**

Violette SWIGON
Référente administrative @CTES
02 37 27 71 08

Politique de l'emploi
Garantie Jeunes

- Accompagnement individuel et collectif sur un an
- Versement d'une allocation mensuelle
- Contrat d'engagement réciproque jeune / ML
- Sorties positives : emploi, formation qualifiante, création d'entreprise
- Public cible : 16 à 25 ans, NEET, grande précarité...

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Merci